**N° 5457**

**Projet de loi relative à la transformation et à l’extension de l’Annexe Jenker du Lycée Technique Mathias Adam à Differdange**

**\* \* \***

Le projet de loi a pour objet les travaux de rénovation nécessaires à la remise en état de l’annexe Jenker du Lycée Technique Mathias Adam à Differdange, annexe qui accueille les classes du régime préparatoire créé audit Lycée technique. L’ancienne école communale Jenker, reprise par l’Etat en 1994, se trouvait dans un état de vétusté à cette époque et seule une réhabilitation immédiate et complète était de nature à garantir la sécurité des élèves. La remise en état de l’annexe avait été initialement envisagée dans le cadre de la reconstruction même du Lycée Technique Mathias Adam, mais fut finalement abandonnée à cause des difficultés rencontrées dans la recherche d’un site approprié. Le gouvernement s’est aujourd’hui rendu compte que l’état général des installations existantes, les conditions de sécurité, de salubrité et d’accueil sont déplorables à un point tel qu’une réhabilitation urgente ne devient pas seulement une question de sauvegarde d’espace scolaire, mais également une question de dignité à l’encontre des élèves qui sont parmi les plus démunis dans notre système scolaire.